

EE ÉQUIPIER D'ÉVACUATION

OBJECTIFS



Savoir réagir et s'organiser face à un début d'incendie au sein de l'établissement.



Connaitre les consignes d'évacuation, les cheminements, les points de rassemblement et la conduite à tenir pour évacuer le personnel et les visiteurs.



Savoir fixer les priorités, répartir et connaître les missions, les techniques, les consignes d'évacuation (chargés de sécurité, guides et serre-files).

DURÉE



4 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANT



Maximum 10 personnes.

PERSONNES CONCERNÉES



Futurs guides, serre-files et responsables chargés de l'évacuation.

DIVERS



Remise d'un livret à chaque stagiaire.

VALIDATION



Attestation individuelle de formation.

PROGRAMME

Dans le cadre de la formation Équipier d'Évacuation, les thèmes suivants seront abordés :

Partie 1 :

La réglementation de l'évacuation

L'organisation de l'évacuation

- Les rôles du chef d'établissement
- Risques spécifiques de l'établissement
- Procédure interne de l'établissement
- Connaissance parfaite des consignes de sécurité
- Les exercices d'évacuation

Mission des équipes d'évacuation

- Les guides et serre-files
- Le responsable d'évacuation
- La prise en charge des personnes à mobilité réduite

La procédure d'évacuation

- Les guides et serre-files
- Le responsable d'évacuation
- La prise en charge des personnes à mobilité réduite

Les équipements

- Les guides et serre-files
- Le responsable d'évacuation
- La prise en charge des personnes à mobilité réduite

Partie 2 :

Visite de l'établissement permettant d'aborder les points suivants :

- Détermination des chargés, guide, serre-files par zone, étage, atelier...
- Missions respectives et spécifiques de chaque acteur d'évacuation.
- Reconnaissance des cheminements et du point de rassemblement.
- Audition du signal sonore d'évacuation (NF-S 320001).

Une répartition des rôles pourra être effectué en fin de formation

Un contrôle des connaissances par QCM est effectué en fin de stage

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Code du travail : Article R. 4227-38 La consigne de sécurité incendie indique :

- Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords
- Les personnes chargées de mettre ce matériel en action
- Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public
- Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés
- Les moyens d'alerte
- Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie
- L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents
- Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en oeuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.